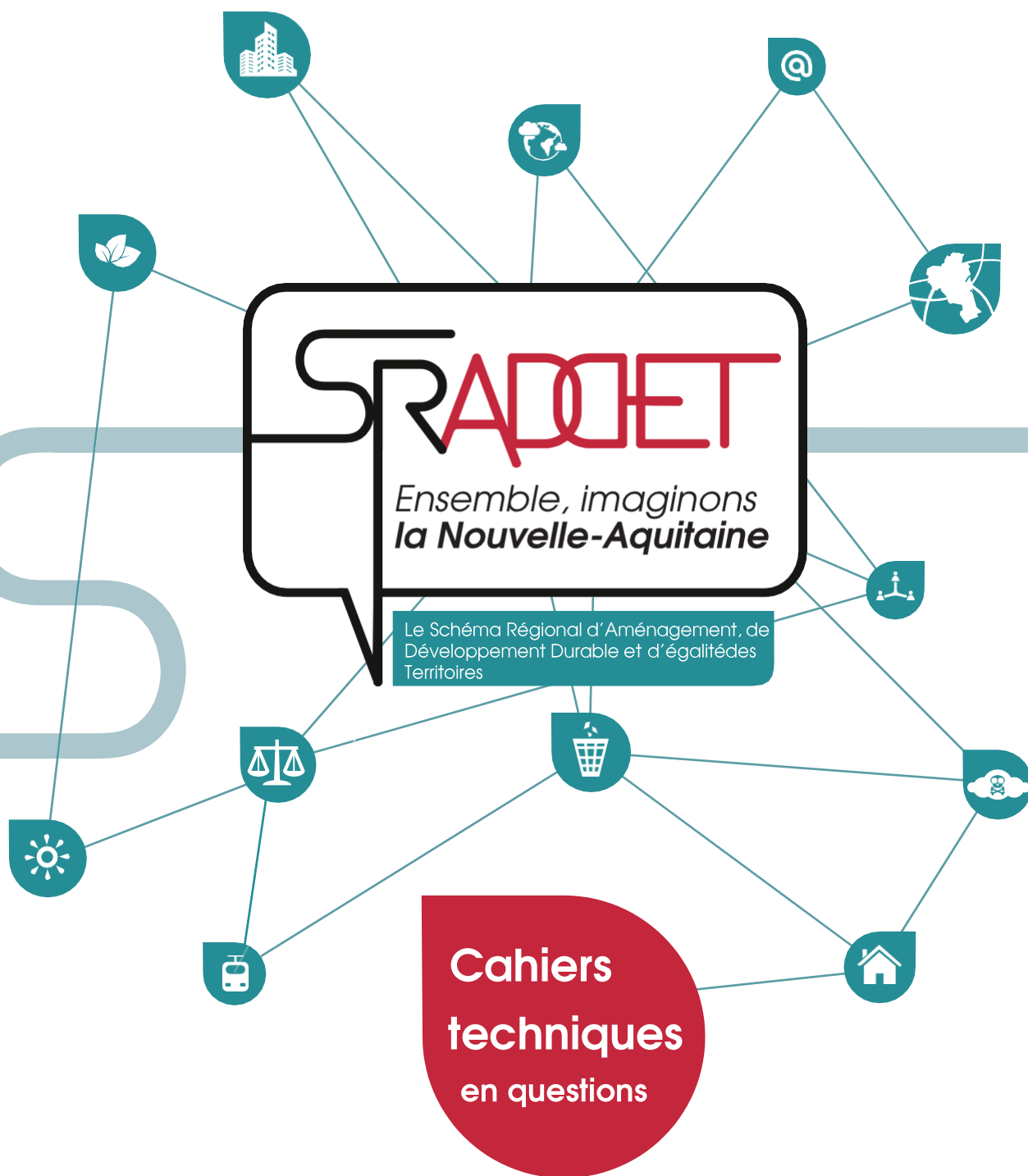




RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Les objectifs de développement durable

Edition 2022

nouvelle-aquitaine.fr

Investissons aujourd'hui, dessinons demain »»»»»



Destiné aux acteurs du territoire de Nouvelle-Aquitaine, ce document méthodologique (sans valeur juridique) d'appui à la mise en œuvre du SRADDET recense et répond aux questions fréquemment posées sur un enjeu, un objectif ou une règle du SRADDET.

Il a vocation à s'enrichir au fur et à mesure des échanges, des expériences territoriales et des évolutions réglementaires.

*Ce cahier est issu du **Guide de mise en œuvre du SRADDET** version 2022, téléchargeable, comme toutes les ressources SRADDET, sur la plateforme <https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET/f/257/>*

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Agenda 2030

en 3 questions

Au sommaire :

- 1 » Que sont les Objectifs de développement durable 2030 ?**
- 2 » Quel est l'intérêt de les intégrer lors de la démarche d'élaboration ou de révision d'un SCoT ?**
- 3 » Comment s'engager simplement dans la démarche ?**



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Agenda 2030 | en 3 questions

EN INTRODUCTION

La Nouvelle-Aquitaine de par sa situation géographique, sa pluralité culturelle fruit de multiples influences historiques et sociales des bords de la Loire aux montagnes pyrénéennes ou encore des monts du Massif central aux marais littoraux charentais, son importance économique comme grande région européenne, ... est une vaste région au territoire naturellement ouvert sur le monde. Cela confère une responsabilité globale à la Région (collectivité régionale) dans la mise en œuvre de ses politiques, qui dépassent très largement les frontières administratives de la Nouvelle-Aquitaine.

C'est pourquoi, la Région, dans le cadre d'une démarche volontaire et sans obligation réglementaire, a pris en compte lors de l'élaboration du SRADDET l'Agenda 2030 adopté, en septembre 2015, par l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle a, aussi, qualifié les 80 Objectifs de ce dernier selon les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030.

La Région encourage les structures porteuses de SCoT et les intercommunalités en charge des PLUi à enrichir, par l'approche ODD, les premières étapes d'élaboration ou de révision des documents de planification et d'urbanisme.

La Région a d'ailleurs, en 2019, soutenu le projet de Boîte à outils ODD-SCoT Nouvelle-Aquitaine, sélectionné par le Ministère de la transition écologique et solidaire, et participé activement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage, et avec d'autres acteurs régionaux et locaux, à sa production.

1 » Que sont les Objectifs de développement durable 2030 ?

Depuis la première conférence des Nations unies sur l'environnement dite Conférence de Stockholm ou premier Sommet de la Terre, en 1972, l'ONU a motivé l'engagement des pays dans le développement durable. Jusqu'en 2015, l'approche s'inscrivait encore dans une logique dite Nord- Sud : pays développés, pays sous-développés et pays en voie de développement.

Le constat, depuis le début des années 2000, d'une planète qui s'épuise quel que soit le lieu ou le milieu (océan, montagne, grands ensembles forestiers, ...), de problématiques santé-environnement grandissantes, d'une pauvreté qui se vit et s'étend aussi dans les pays « riches », ... est mondial. Cela a conduit les Etats membres de l'ONU à acter d'une vision plus globalisante du développement durable.

Aussi, le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté l'**Agenda 2030 de développement durable** : un ensemble de 17 objectifs cohérents et interdépendants pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour toutes et tous.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles plus spécifiques et adaptables à tous les pays. L'Agenda 2030 fixe donc un cap universel applicable à chaque échelle : Union européenne, pays, région, commune, association, entreprise, ... Chaque organisation publique ou privée peut construire, à travers les ODD, un projet de société plus désirable, équitable et résilient.

2 » Quel est l'intérêt de les intégrer lors de la démarche d'élaboration ou de révision d'un SCoT ?

Le réflexe ODD est une opportunité pour enrichir le projet de SCoT d'une vision englobante de l'aménagement du territoire. En effet, dans un monde complexe et aux interactions de plus en plus nombreuses, traiter isolément une thématique n'apporte pas, pour demain, une solution anticipatrice, durable et collectivement assumée.

La prise en compte efficiente du devenir des générations existantes et futures exige une vision holistique de l'avenir d'un territoire. Un contre-exemple peut être illustré par les conséquences actuelles de décisions sectorielles passées dans le domaine des déplacements des personnes. Les choix d'investissements dans les infrastructures et les équipements, avec un rapport disproportionné entre la route d'un côté et les trains de proximité ou les modes de déplacement doux de l'autre, ont conduit à des impasses : mortalité et morbidité augmentées avec la pollution de l'air, vulnérabilité énergétique des ménages avec l'augmentation du coût des carburants, insécurité routière pour les cyclistes, absence d'un maillage de pistes cyclables,



La démarche ODD nourrit le projet de SCoT en permettant de concrétiser, mieux encore, un développement durable/soutenable à l'échelle d'un territoire. Par exemple, la croissance exponentielle des aléas sanitaires liés aux dérèglements climatiques : espèces invasives, maladies vectorielles, impacts caniculaires, ... montre que le traitement isolé des choix urbanistiques, des règles de construction, de la gestion des espaces verts, de la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles, de la répartition spatiale des activités économiques et des services, de la solidarité intergénérationnelle, ... ne permet pas une réponse à la hauteur des risques de court, moyen et long termes pour un territoire et sa population.

Aussi, la démarche ODD permet de :

- Faciliter, lors des travaux de concertation ou de co-construction, un travail collectif et moins autocentré sur le territoire ;
- Donner plus de sens au projet de territoire et donc d'associer plus aisément les habitants et les acteurs socio-économiques à un exercice souvent technique voire technocratique ;
- Garantir que le projet de SCoT contribue bien à un ensemble plus global : le territoire ne pense pas « tout seul dans sa bulle » ;
- Offrir une transversalité, la cohérence aux différentes thématiques pour sortir d'un traitement en « tuyaux d'orgue » et développer les interrelations;
- Concrétiser l'adage du développement durable : « Agir local, penser global ».

3 » Comment s'engager simplement dans la démarche ?

Rappel : La démarche ne vise pas à complexifier l'élaboration du projet de SCoT, mais seulement à enrichir les réflexions préalables au lancement du projet et d'accompagnement des différentes étapes de production du projet. La sensibilisation des élus et des techniciens aux ODD nous apparaît donc comme une étape préalable aux trois qui peuvent suivre.

Première étape : Élaborer les ambitions du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) / Projet d'aménagement stratégique (PAS) en les analysant/appréciant au regard de leur impact positif, neutre ou négatif sur l'atteinte d'un à plusieurs des 17 ODD. Les 169 cibles des ODD peuvent être utiles pour faciliter la mise en correspondance entre une Ambition et un à plusieurs ODD.

Deuxième étape : L'exercice est renouvelé pour le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

La richesse de la démarche repose aussi sur le travail collectif entre élus, services de la collectivité, acteurs socio-économiques, citoyens et maîtres d'œuvre du projet de SCoT. En effet, l'exercice trouve son plein intérêt dans les échanges à « plusieurs voix ».

Troisième étape : Le suivi et/ou l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, une fois adopté, peut se réaliser à partir d'indicateurs définis dans le projet de SCoT et issus, pour partie, de la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD (INSEE). Il ne s'agit pas de les reprendre tous, ce qui n'aurait aucun sens ou serait inadapté, mais d'en choisir quelques-uns qui représentent au mieux les caractéristiques de chaque SCoT et sont d'un suivi aisé (disponibilité publique des données, facilités de consolidation et de comparaison sur les moyen et long termes).



Pour mettre en œuvre cette démarche, vous pouvez **vous appuyez sur la Boîte à outils développée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine**, avec la participation volontaire des DDTM Dordogne, Gironde, Charente-Maritime et Pyrénées-Atlantiques, de la Fédération inter-SCoT, des structures porteuses des SCoT du Bassin d'Arcachon, du Pays Basque, de Marennes-Oléron et des Vals de Saintonge), du Département de la Gironde et de la Région :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-odd-scot-r4583.html>



<https://participez.nouvelle-aquitaine.fr/processes/SRADDET>

 sraddet@nouvelle-aquitaine.fr



la réalisation de ce document s'inscrit
dans la démarche Néoterra



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr